

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT DE REACTION AU FEU
D'UN MATERIAU PREVU A L'ARTICLE 5
DE L'ARRÊTE DU 21 NOVEMBRE 2002**

Valable 5 ans à partir de la date de délivrance

PROCES-VERBAL N°18-01652 L

et 1 annexe de 5 pages

MATERIAU présenté par : MERMET SAS
58 CHEMIN DU MONT MAURIN
38630 VEYRINS
FRANCE

MARQUE COMMERCIALE : SCREEN NATURE

DESCRIPTION SOMMAIRE : Tissu de verre (90%) ignifugé par imprégnation (10%) sur les deux faces
Masse surfacique nominale : $170 \text{ g/m}^2 \pm 5 \%$
Epaisseur nominale : $0.23 \pm 0.03 \text{ mm}$
Coloris : divers

RAPPORT D'ESSAI : N°18-01652 E1 - V1 du 3 juillet 2018

NATURE DES ESSAIS : Brûleur électrique
Mesure du Pouvoir Calorifique Supérieur (PCS)

CLASSEMENT : **M 0**

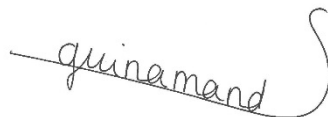
DURABILITE du classement (Article 5 de l'annexe 2) : non limitée a priori

Compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai annexé.

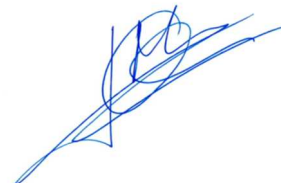
Ce procès-verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L.433-3 l'Ordonnance n°2016-301 du 14 mars 2016 relative au code de la consommation.

NOTA : Sont seules autorisées les reproductions intégrales et par photocopie du présent procès-verbal de classement ou de l'ensemble procès-verbal de classement et rapport d'essai annexé.

A Lyon, le 3 juillet 2018



Sophie GUINAMAND
Ingénieur Tests et Essais



Jean-Marc ORAISON
Responsable Règlementation Feu